RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
86 210 ARCHIGNY

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain MARTINEAU.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
05/11/2026	05/11/2026	15	12	13

Etaient présents : Mme Elizabeth AZEVEDO, Mme Stéphanie DICHE, Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, M. Sébastien ROUIL, Mme Séverine TRICHARD

Procuration(s) : M. Éric SOULAT a donné son pouvoir à Mme Stéphanie DICHE

Étai(ent) absent(e)s) : Mme Orlane SAUTIER, M. Quentin THOMAS

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Aurélie FANTINO

Ouverture de séance : 19h00

Délibération N°51-2026 : Création d'un emploi non permanant pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts, la réalisation de petits travaux de maintenance, l'entretien courant des matériels et engins, l'exécution des travaux de voirie, terrassements, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue de la voie publique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide :

La création à compter du 25 novembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée ne pouvant pas excéder 1 an.

Il devra justifier de son niveau d'études et de son expérience professionnelle sur présentation d'un CV détaillé.

La rémunération sera calculée en fonction de l'expérience de l'agent.

AR Prefecture
086-218600096-20261110-DL_51_2026-DE
Reçu le 16/11/2026

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à Archigny,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Romain MARTINEAU

La secrétaire de séance,
Aurélie FANTINO

MAIRIE D'ARCHIGNY
VIENNE

AR Prefecture

086-218600096-20261110-DL_51_2026-DE
Reçu le 16/11/2026